

DÉPARTEMENT
DE L'OISEARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du lundi 27 mars 2023**CONVOCATION**

Date : 21 mars 2023

Affichée le : 21 mars 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 29

Votants : 36

Pouvoirs : 9

Absent : 1

L'an deux mille vingt trois, le mars vingt sept mars à , les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Étaient présents : Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - M. Emmanuel PERRIN - Mme Leïla HAMADOUCHE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Johann LUCAS - Mme Caroline JACQUEMART - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE - M. Jean-Claude VILLEMMAIN.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

28 MARS 2023DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**04 AVR. 2023****Absents représentés**

Mme MOUSSATEN

Mme DUHIN

Mme SAKHO

M. KHOULA

M. N'DIAYE

Mme SENET

Mme MEHADJI

M. FACCHINI

Mme M'BAYE

Pouvoir à M. VILLEMMAIN

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à Mme TALL

Pouvoir à M. MARTIN

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. NACHITE

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Absents non représentés

, M. ZAHRAOUI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

16 Ressources Humaines - recrutement d'agents vacataires au sein de l'Espace Matisse pour l'année 2023**Rapport de présentation :****Sophie LEHNER, Adjointe**

Un professeur officiant au sein de l'Espace Matisse est arrêté pour une longue durée.

Dans ce contexte, afin d'assurer la continuité des enseignements, il est nécessaire que l'Espace Matisse puisse procéder au recrutement d'agents vacataires durant l'année 2023.

L'ensemble de ces vacances représentera une quotité de travail maximale de 15 heures hebdomadaires.

Ces vacances seront rémunérées au taux horaire de 14,03 € bruts.

Vous êtes appelés à voter.

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-29,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 13 mars 2023,
Considérant que le recrutement de vacataires est nécessaire aux besoins de l'Espace Matisse pour effectuer une mission spécifique et ponctuelle à caractère discontinu, rémunérée à la vacation et après service fait durant l'année 2023,
Entendu le rapport de présentation,

Vote :

Votants : 36	Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prends pas part au vote : 2
--------------	-----------	------------	----------------	--------------------------------

■ Décide :

Article 1^{er} : d'autoriser monsieur le Maire à recruter des vacataires au sein de l'Espace Matisse pour l'année scolaire 2023. L'ensemble des vacations représentera une quotité de travail maximale de 15 heures hebdomadaires.

Article 2 : de rémunérer ces agents vacataires au taux horaire de 14,03 € bruts.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante à ces créations sur les articles correspondants aux charges de personnel du chapitre 012.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécurse citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Publication électronique sur le site de la Ville le **04 AVR. 2023**

CREIL, le **04 AVR. 2023**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Madame Jessica ELONGUERT

La secrétaire de séance

